

**PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le deux avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CORMIER, Maire.

Étaient présents : Mmes CORMIER, BERTHO, BLIN, JACQUES, VANDEWALLE,  
et Mrs AUVRAY, AVENEL, BASSET, BUAILLON, LE POTIER,  
LOONES, MEZZERETTE,

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : V. BINET pouvoir à B. VANDEWALLE  
L. BASSET pouvoir à C. BASSET

Étai(en)t absent(s) : P. BRISSET

A été élu secrétaire de séance Rémy AVENEL

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

**ORDRE DU JOUR :**

- Lecture du PV CM du 20 Mars 2026
- Désignation secrétaire de séance
- Désignations membres : commission de contrôle des listes électorales / Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Contrat de maintenance informatique
- Demande de secours
- Demandes de subventions
- Orientations 2026 / Devis divers
- Affectation du résultat 2025
- Vote des taux
- Vote du BP 2026
- Fongibilité des crédits
- Participation citoyenne
- Retours délégations adjoints
- Infos et questions diverses
- Référents hameaux

**18-2026 Commission de contrôle des listes électorales**

A la suite des élections municipales de mars 2026, il convient de procéder à la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales de la commune pour une durée de six ans.

Mme le Maire est invitée à proposer à Mr le Préfet de l'Eure et à Mme la Présidente du Tribunal Judiciaire d'Evreux, les noms des membres de cette commission. Il est très fortement conseillé de désigner des suppléants pour assurer d'atteindre le quorum nécessaire afin de pouvoir valablement siéger.

La composition de la commission est fonction du nombre de listes ayant obtenu des sièges lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal soit une commission à trois membres pour la commune d'Ambenay.

Il convient de proposer un titulaire et un suppléant pour nommer chaque membre parmi les Conseillers Municipaux, et parmi les électeurs de la commune pour nommer les délégués de l'administration et du Tribunal Judiciaire.

**CONTROLE DES LISTES ELECTORALES (nomination par le Préfet) :**

**Sylvie CORMIER**

Conseiller Municipal :

Titulaire : Michaël LE POTIER

Suppléant : Christophe BASSET

Délégué de l'administration :

Titulaire : Lydie MESSANT

Suppléant : Franck DUPUIS

Délégué du Tribunal Judiciaire :

Titulaire : Myriam GOFFROY

Suppléant : Bruno de SEROUX

### 19-2026 Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

A la suite des élections municipales de mars 2026, il convient d'instituer une commission communale des impôts directs (CCID) qui sera composée :

- Du Maire, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à proposer à Mr le Directeur Départemental des Finances Publiques, les noms des personnes appelées à siéger à la CCID.

Il convient de proposer 12 noms pour les titulaires et 12 noms pour les suppléants, et parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales.

#### COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

**Sylvie CORMIER**

##### Titulaires :

**Michaël LE POTIER  
Brigitte VANDEWALLE  
Rémy AVENEL  
Guy BUAILLON  
Jacqueline JACQUES  
Nathalie BLIN  
Valérie BINET  
Stéphane MEZERETTE  
Alexandre LOONES  
Pierre BRISSET  
Jonathan AUVRAY  
Aurélie BERTHO**

##### Suppléants :

**Denis DESCLOS  
Anne BARBANCHON  
Valérie LE POTIER  
Ludivine DEHAIL  
Thierry MESSANT  
Isabelle CHRISTOPHE  
Patrick GUILLEMET  
Damien ANDREU-BOUSSUT  
Dominique LOPET  
Dominique JARNOUX  
Thierry CHAUSSEBOEUF  
Myriam MAITRE**

### 20-2026 Contrat de maintenance informatique

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le crédit de temps d'assistance informatique du contrat de maintenance initialement de 10 heures est épuisé.

Afin de maintenir le système informatique et de pallier aux pannes, réparations, révisions des équipements il convient de renouveler le contrat de maintenance informatique. Le contrat proposé par Bellême Informatique prévoit un accès illimité au support technique par téléphone, prise en main à distance ou sur site, garantie d'intervention en H+4, suivi des mises à jour, historisation et suivi des appels, réinstallation des logiciels standards, prises en charge des demandes techniques, accompagnement à la réinstallation des logiciels spécifiques avec les éditeurs et une réduction de 5% sur le matériel en stock.

Le devis s'élève à 208.80 € HT soit 250.56 € TTC après remise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Autorise Madame le Maire à signer le contrat de maintenance proposé par Bellême Informatique.

### 21-2026 Demande de secours CCAS

Madame le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur la situation d'une femme vivant seule avec 3 de ses enfants à charge, qui sollicite une aide du CCAS, suite à une séparation pour VIF et une diminution de ses droits aux prestations CAF, afin de régler 3 factures de cantine d'un montant total de 141.04 €.

Au vu des éléments financiers et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 141.04 € à cette personne. Cette somme sera versée directement à la commune de Rugles pour les factures correspondantes.

### 22-2026 Vote de subventions 2026

Madame le Maire présente les demandes de subventions reçues à ce jour.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes :

	VOTE 2025	VOTE 2026
ASS DES ANCIENS (CM du 02/03/2026)	300 €	600 €
ASS DE LOISIRS	-	-
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	100 €	100 €
Fondation du Patrimoine	100 €	200 €
Association pomologique Haute Normandie	60 €	60 €
Association Sur les pas de Bourvil	30 €	30 €
Association Les Libellules	120 €	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Rugles	100 €	200 €
3 IFA	90 €	150 €
CFA Evreux	30 €	50 €
USR	700 €	750 €
USRL	300 €	240 €
Avenir Ruglois	100 €	200 €
Twirling Club Sud Eure	150 €	200 €
Gym l'Aigle	90 €	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 460 €</b>	<b>2 930 €</b>

Les subventions seront versées sur présentation des comptes, des RIB, des numéros de SIRET, et du contrat d'engagement républicain signé. Les associations devront justifier de recettes financières propres.

### 23-2026 Orientation budgétaires 2026

Madame le Maire, expose au Conseil Municipal le tableau des travaux envisagés pour la Commune pour 2026.

Désignation	Comptes	Entreprises	Coût TOTAL TTC	Montant HT	TVA	Montant TTC
Aménagements divers : Place du Village (mobilier, jeux...)	212	-		8 333.33 €	1 666.67 €	10 000.00 €
Effacement EP Les Mardelles Distribution Publique	204182	SIEGE	162 000.00 €	40 500.00 €		40 500.00 €
Effacement EP Les Mardelles Eclairage Public	204182	SIEGE	49 000.00 €	8 167.00 €		8 167.00 €
Défense Extérieure Contre l'Incendie : Phase 3 : Impasse du Long du Bois 4800 € TTC / Launel 8397.60 € TTC (régulé en 01/2026)	2156	GUERIN TP		11 000.00 €	2 200.00 €	13 200.00 €
Bouche Incendie CALISTE MARQUIS	2156	VEOLIA		4 244.75 €	848.95 €	5 093.70 €
Extincteurs bâtiments communaux	2157	SECURIFEU		916.88 €	183.38 €	1 100.26 €
Affaissement circulaire	2111	-		10 000.00 €	2 000.00 €	12 000.00 €
Corniche plâtre église	2131	-		16 666.67 €	3 333.33 €	20 000.00 €
Charpente église	2131	BOUSSIN-LIEGEAS		14 705.00 €	2 941.00 €	17 646.00 €
Electricité église	2131	PTB		5 247.16 €	1 049.43 €	6 296.59 €
Eglise : restauration voûte en merrains chêne de la Nef	2131	BOUSSIN - LIEGEAS		80 300.00 €	16 060.00 €	96 360.00 €
Maison des associations	2138	-		25 000.00 €	5 000.00 €	30 000.00 €
Pose lanterne le Courant	21538	PTB		481.54 €	96.31 €	577.85 €
Pose lanterne Chennecourt (x2) + lampes LED?	21538	PTB		4 166.67 €	833.33 €	5 000.00 €
Coffret électrique Place du Village	21538	PTB		2 760.00 €	552.00 €	3 312.00 €
Panneau cimetière	2158	-		416.67 €	83.33 €	500.00 €
<b>TOTAL MAXIMUM</b>			<b>211 000.00 €</b>	<b>232 905.67 €</b>	<b>36 847.73 €</b>	<b>269 753.40 €</b>

Le Conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**Approuve :**

- Le tableau des orientations budgétaires pour 2026.

**Indique :**

- Que les sommes seront inscrites au BP 2026 si les accords de subventions afférents à certains projets sont notifiés.

**24-2026 Devis fourniture et pose poteau incendie RD 830 – Route d'Ambenay l'Ecureuil**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la bouche incendie située dans l'enceinte de l'entreprise Caliste Marquis est hors service (raccord de sortie non conforme).

Il convient de la déplacer afin de pouvoir assurer la défense incendie de cette zone même en cas de fermeture de l'usine Caliste Marquis.

Madame le Maire présente le devis de VEOLIA pour la fourniture et la pose d'un nouveau poteau incendie. Celui-ci s'élève à 4 244.75 € HT soit 5 093.70 € TTC.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de VEOLIA s'élevant à 4 244.75 € HT soit 5 093.70 € TTC pour la pose d'un nouveau poteau incendie.

Indique que cette somme sera inscrite au BP 2026.

**25-2026 Devis défibrillateur : contrat de maintenance et consommables**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 25-2021 concernant groupement de commande pour l'achat de défibrillateurs avec l'INSE, il convient de prévoir le contrat de maintenance pour le matériel fourni par la société D-Sécurité Groupe qui a été retenue pour le marché ainsi que le remplacement des kits d'électrodes adulte et enfant dont la date de péremption intervient en cours d'année 2026.

Le contrat de maintenance annuel s'élève à 60.00 € HT soit 72.00 € TTC.

Les consommables s'élèvent à 176.00 € HT soit 211.20 € TTC.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

RETIENT et VALIDE le contrat de maintenance proposé par la société D-Sécurité Groupe pour un montant de 72.00 € TTC et le devis des consommables pour un montant de 211.20 € TTC.

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de maintenance et le devis afférent aux consommables.

**26-2026 Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Guy BUAILLON,  
Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT 001	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	33 934.30		-54 652.10	113 060.00	-113 060.00	-20 717.80	-133 777.80
FONCTIONNEMENT	632 029.94	-1 298.70	-5982.30				624 748.94

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération  
d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en  
priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section  
d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme  
suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	<b>624 748.94</b>
<b>Affectation obligatoire</b>	
:	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	133 777.80
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>490 971.14</b>
Total affecté au c/ 1068 :	<b>133 777.80</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	

### 27-2026 Vote des Taux

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des taxes, à savoir :

Taxe foncière bâti :	25.23 %
Taxe foncière non bâti :	13,74 %
Taxe d'habitation :	6.52 %

### 28-2026 Vote du Budget Primitif 2026

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2026 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 733 681 € pour la section de fonctionnement et à 303 827 € pour la section d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2026 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 733 681 € pour la section de fonctionnement et à 303 827 € pour la section d'investissement.

### 29-2026 Fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°29-2022 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Considérant que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

**30-2026 Programmation travaux SIEGE 2026 : Les Mardelles  
ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 48-2025**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les montants estimatifs dans le cadre de la programmation de travaux du SIEGE pour 2026.

Effacement Rue des Mardelles (Tranche 2) :

- Distribution Publique : 57 000 € TTC soit 14 250 € HT de part communale (30%, TVA prise en charge par le SIEGE)
- Eclairage Publique : 16 000 € TTC soit 2 667 € HT de part communale (20%, TVA prise en charge par le SIEGE)
- Réseau Télécom : 15 000 € TTC soit 6 250 € TTC de part communale (30% TVA payée par la commune au SIEGE, non récupérable)

Soit une participation communale de 23 167 € pour un coût de travaux à 88 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Décide d'inscrire à la programmation 2026 du SIEGE les travaux d'effacement de la Rue des Mardelles (TR2) pour un montant de 23 167 € de part communale.
- Autorise Madame le Maire à signer les documents afférents si besoin.
- Indique que les sommes seront inscrites au Budget de l'exercice 2026, si validation des projets par le comité syndical du SIEGE, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (Enfouissement EP et travaux sur EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (réseau télécom).

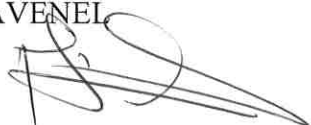
**Infos diverses :**

- Participation Citoyenne : demande aux Conseillers Municipaux pour être référents ; réunions avec la gendarmerie en cours de programmation.
- Place du Village : 04 Juin à 18H, un flyer sera distribué pour convier la population.
- 31 Mai repas restaurant éphémère organisé par l'ACR au profit de la restauration de la Nef de l'église d'AMBENAY.
- Grippe aviaire : des contrôles vont être effectués chez les particuliers détenant des volailles, une déclaration de détention est obligatoire.
- Retour délégations des adjoints : Brigitte VANDEWALLE indique qu'un tour de la commune pour les élus sera organisé le 29 Mai à partir de 17H30 ; un groupe WhatsApp va être créé pour l'organisation des manifestations communales.
- Rémy AVNEL indique que les devis sous en cours pour les travaux de la Maison des Associations (maçon, plombier, menuiserie) ; 13 Juin démolition des murs intérieurs.

**Référents Hameaux :**

- Christophe BASSET indique que l'Association de Loisirs organise son Assemblée Générale le vendredi 24 Avril à 18H en mairie, distribution de flyers en cours
- Aurélie BERTHO : demande d'un riverain pour la mise en place d'un miroir à l'entrée de la Place de l'Eglise ?
- Alexandre LOONES : problème fibre à Launel, les opérateurs se coupent les uns les autres.
- Valérie BINET : Demande d'une habitante de Chennecourt pour l'horaire de l'Eclairage Public dans le bourg, un point devra être fait à la rentrée de septembre pour voir si plusieurs enfants concernés.
- Allers et venues de quad et motos Place du Village le week-end.

Le secrétaire de séance,  
Rémy AVENEL



Le Maire  
Sylvie CORMIER

